

# **Déclaration**

## **du Forum de la Société Civile et de la Recherche Scientifique**

**Une vie épanouie tout au long de l'existence :**  
**la société civile et la recherche unissent leurs efforts en faveur des prises de décision politiques**

**Rome, 15 juin 2022**

### **Introduction**

1. Nous, représentants de la société civile et de la recherche scientifique, saisissons cette opportunité qui nous est offerte pour illustrer l'impact du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et sa Stratégie de mise en œuvre régionale (MIPAA/RIS) auprès des personnes âgées de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).
2. Nous reconnaissons les engagements pris par les pays membres de la CEE-ONU dans la Déclaration Ministérielle de Rome 2022 (2022 MD). Nous apprécions tout particulièrement que, dans de nombreux domaines, les droits et les besoins des personnes âgées sont abordés et nous demandons aux pays membres de remplir les engagements qu'ils ont pris en vertu de la Stratégie de Mise en œuvre du Plan des MIPPA passés et futurs, pour garantir aux personnes âgées leur droit de vivre dignement et de participer pleinement à la vie de la société.
3. Nous sommes parfaitement conscients de la crise sociale, sociétale, politique, économique et environnementale que beaucoup de pays traversent, et nous sommes convaincus que c'est justement pendant ces périodes de difficultés que le MIPAA doit être maintenu en déployant encore plus d'efforts pour contribuer au bien-être des personnes âgées.
4. Nous apprécions l'approche fondée sur les droits humains adoptée pendant la Déclaration Ministérielle 2022 et nous demandons aux pays membres de faire en sorte de conserver ce type d'approche dans le cadre de leurs politiques et de leurs programmes y compris pour la collecte, le suivi et l'analyse des données.
5. Nous remarquons, non sans une préoccupation croissante, que le MIPAA n'est pas appliqué universellement et qu'il n'a pas su garantir que les pays membres respectent, protègent et garantissent la pleine jouissance des droits de l'homme auprès des personnes âgées. Les indicateurs actuels sont insuffisants pour évaluer pleinement les objectifs atteints et les pays membres ne subissent aucune conséquence en cas de non-respect de leurs engagements pris dans le cadre du MIPAA.

6. Le Forum approuve entièrement les recommandations du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de l'expert indépendant chargé de promouvoir la jouissance par les personnes âgées de tous les droits de l'homme et de GAROP (Ligue internationale pour les droits des personnes âgées), aux termes desquelles il est urgent que les Nations Unies aient un instrument juridiquement contraignant pour promouvoir et protéger les droits des personnes âgées. Un tel instrument renforcerait les engagements pris par les pays membres dans le cadre du MIPAA et leur permettrait d'atteindre leurs objectifs. Le Forum invite donc les pays membres à s'engager activement et à soutenir le travail du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement en orientant les débats de façon à arriver au résultat juridiquement contraignant précédemment mentionné, conformément à son mandat.
7. Nous soutenons également la perspective de parcours de vie adoptée pendant la Déclaration Ministérielle 2022 pour lutter contre les inégalités sociales accumulées tout au long de l'existence. Ceci inclut - entre autres – l'isolement et la solitude sociale, deux phénomènes qui sont à la fois la cause et la conséquence de ces inégalités. Les politiques doivent atténuer ces processus en créant des conditions de vie plus équitables, en favorisant l'accès à l'aide sociale et en renforçant la solidarité sociale.
8. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les personnes âgées dans toute la région, ayant entraîné un nombre sans précédent de décès qui auraient pu être évités. Les personnes âgées ont payé chèrement, sur le plan de la santé physique et mentale, les mesures généralisées d'isolement appliquées dans certains contextes. Qui plus est, un trop grand nombre de décès ont comme origine la discrimination fondée sur l'âge qui a privé les personnes âgées de leurs droits en les empêchant de recevoir des soins optimaux.
9. Dans les dernières phases de la pandémie, les campagnes de vaccinations et autres précautions adoptées pour l'ensemble de la population ont permis de mieux protéger les personnes âgées, mais avec des inégalités persistantes en termes d'accès et de couverture. L'examen du MIPAA doit donc mettre à profit les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et des développements récents du Conseil des Droits de l'Homme (HRC) en condamnant l'âgisme et toutes formes de discriminations fondées sur l'âge (Résolution HRC/48/3 et rapport HRC 49/70) pour accélérer et améliorer la protection des droits de l'homme auprès des personnes âgées.
10. Les questions abordées au cours de l'édition 2022 MD sont cruciales tant pour la société civile que pour les milieux de la recherche scientifique. Sur la base des contributions provenant de ces milieux, nous devons définir des points spécifiques et élaborer des directives pour chacun des thèmes qui devront être traités dans un proche avenir.

### **Promouvoir un vieillissement sain et actif**

11. Le Forum apprécie l'objectif de promouvoir un vieillissement sain et actif, mais voudrait souligner qu'il est important, du point de vue d'un parcours de vie centré sur les droits de l'homme, de prendre en considération les conditions préalables environnementales, contextuelles et structurelles pour favoriser un vieillissement sain et actif. À telle fin, il serait utile de développer dans les pays membres, le réseau international des Villes-Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

12. Les personnes âgées forment un groupe hétérogène aux caractéristiques très variées comme l'identité de genre, les lieux et conditions de vie, la santé, l'environnement socio-économique, les antécédents scolaires, les relations sociales, la race, la religion, l'ethnie, l'orientation sexuelle ainsi que de nombreuses intersectionnalités. Les interventions politiques doivent refléter cette diversité, en termes d'éducation, de formation et d'apprentissage à long-terme (y compris pour le quatrième âge) ; égalité d'accès aux biens et aux services; prolongement de la vie active et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée ; conditions environnementales concernant la mobilité et le logement ; promotion de la santé, prévention des maladies, services médicaux et sociaux, pour n'en citer que quelques-uns. Tout ceci doit être soutenu à travers l'application explicite de principes de non-discrimination en termes d'âge et autres facteurs, pour faire en sorte que la jouissance des droits de l'homme dans leur intégralité soit une réalité pour tous. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons, avec les jeunes générations, construire des sociétés inclusives, où le vieillissement et la longévité seront pleinement appréciés comme une opportunité pour chaque citoyen et pour l'ensemble de la société.
13. Nous souhaitons souligner le paragraphe 12 du 2022 MD qui affirme que la question du genre est cruciale "dans les politiques en faveur d'un vieillissement sain et actif, tenant compte des différents besoins et situations des individus tout au long de leur existence." Par ailleurs, à notre avis, le soutien et la reconstruction des parcours professionnels tout au long de la vie est d'une importance cruciale, tout comme la reconnaissance du travail domestique non rémunéré comme un élément clé de la lutte contre les écarts de retraite entre les femmes et les hommes et la pauvreté féminine chez les personnes âgées.
14. Nous soulignons la nécessité de promouvoir la participation active des personnes âgées dans la défense de leurs droits, en renforçant leur autonomie pour la participation sociale et politique, à la fois au niveau individuel (formation, bénévolat, accessibilité, etc.) et pour ce qui concerne les structures du système politique (soutien indépendant aux organisations représentant les personnes âgées, consultation et élaboration conjointe des politiques publiques, ministères, médiateurs, conseils communautaires, etc.).
15. Nous reconnaissons qu'il est important de résister à la tendance de considérer certains problèmes de santé physique et mentale, tels que l'arthrite, l'artériosclérose, la dépression, la maladie d'Alzheimer et autres démences, comme une partie inévitable du processus de vieillissement. Cette banalisation a de sérieuses conséquences sur la santé ainsi que sur le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées.

### **Garantir un accès égal aux soins et à l'assistance pour les personnes âgées et leurs auxiliaires de vie**

16. Nous apprécions l'énorme importance que les pays membres accordent au développement de systèmes de santé accessibles, intégrés et correctement financés et à la reconnaissance des auxiliaires de vie non professionnels et non rémunérés. Néanmoins, nous aimerions souligner qu'il existe une dépendance excessive à l'égard des soins non rémunérés dans la plupart des pays membres, engendrant des inégalités, notamment pour les femmes et les personnes partant à la retraite pour des raisons de

santé familiale, ce qui contribue à réduire les pensions de retraite et à créer des écarts de retraite et de revenus entre les hommes et les femmes.

17. Nous demandons un changement au niveau des politiques de soins à long terme ; celles-ci doivent se concentrer sur la question du meilleur soutien qu'elles peuvent offrir pour garantir le droit à l'indépendance et à l'autonomie, en mettant l'accent sur la possibilité pour les personnes ayant besoin de soins, de choisir les soins de qualité qui leur conviennent le mieux. Ceci est possible uniquement en investissant toujours plus sur le développement de toutes les formes de soins de qualité, surtout en termes de soins à domicile, de soins en communauté et en foyers d'accueil médicalisés. Ceci implique également une approche de la protection sociale vers les soins de longue durée, afin que les services de soins soit universellement disponibles pour toutes les personnes ayant besoin d'assistance.
18. Soulignons également l'évolution de la structure familiale, l'accroissement de la mobilité et de l'urbanisation, et autres changements au niveau de la société, qui ont rendu les concepts de soins traditionnels par les membres de la famille désormais insoutenables, renforçant ainsi l'exclusion sociale à laquelle sont confrontés les auxiliaires de vie non professionnels et non rémunérés. Pour encourager les soins de proximité, il sera nécessaire d'investir dans des services de qualité en mesure de venir en aide aux personnes âgées vivant seules et ayant besoin d'assistance, surtout les personnes vivant dans des endroits isolés, pour leur garantir la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux. Des innovations sociales comme la création d'un réseau de voisins bienveillants, d'une assistance coordonnée au niveau local et de centres médicaux pluridisciplinaires et de protection sociale, sont autant d'exemples montrant la voie à suivre dans ce domaine.
19. En même temps, les auxiliaires de vie non-professionnels doivent être aidés par des mesures visant à garantir un équilibre entre le travail rémunéré, les soins et la vie privée, à travers par exemple, la garantie d'une protection sociale et d'une aide au revenu, de services de soins de relève et de garde, ainsi que d'une formation pour affronter les problématiques physiques et psychologiques auxquels ils sont confrontés.
20. La pandémie a révélé à quel point il est plus que jamais urgent de reconsidérer le travail des prestataires de services de santé. Citons par exemple les conditions de travail difficiles auxquelles les professionnels de santé ont été exposés, ainsi que les problèmes pour former, recruter et retenir ces professionnels dans la plupart des pays membres. Il sera nécessaire de tout mettre en œuvre pour rendre ces professions plus attrayantes : améliorer les conditions de travail, les rémunérations, créer de nouveaux profils professionnels, trouver de nouvelles formes de formation et d'apprentissage, ainsi que de nouvelles façons d'organiser les soins au sein de la communauté.
21. Nous soulignons l'importance d'augmenter la participation active des personnes nécessitant des soins et de leurs familles dans les politiques en matière de santé, en commençant par instaurer un dialogue avec ces personnes, leurs familles et toute leur communauté dès le début de leur parcours médical et d'assistance. Nous demandons la création de systèmes de soins permettant aux patients d'intervenir tout au long de leur existence, de participer et de renforcer leur autonomie - donc des systèmes de soins permettant aux personnes âgées de faire partie intégrante de la société, au même titre que tout autre individu.

## Intégrer la question du vieillissement pour garantir une société pour tous les âges

22. Nous appuyons pleinement l'approche adoptée en matière de vieillissement, à tous les niveaux. Les personnes âgées représentent un élément indispensable et précieux de la société, et leur dignité ainsi que leur qualité de vie sont des indicateurs de développement social. Renforcer le rôle des personnes âgées en combattant le vieillissement et en encourageant une solidarité intergénérationnelle, sont donc des conditions préalables indispensables pour créer une société pour tous les âges.
23. Un processus que les pays membres commencent à mettre en place dans des contextes très différents, afin que la recherche et le développement soient nécessaires pour faciliter un apprentissage mutuel et un apprentissage à partir des bonnes pratiques. Ceci est particulièrement vrai pour les questions liées au vieillissement : il est nécessaire de développer des outils permettant de promouvoir et de mesurer à la fois la sensibilisation et la mise en place tangible d'interventions appropriées. De ce point de vue, l'implication des médias est un élément fondamental.
24. Tout en reconnaissant le vaste soutien dans le cadre du 2022 MD pour les droits des personnes âgées, nous soulignons cependant qu'aucune loi en la matière n'a été adoptée ni pleinement appliquée par tous les pays membres, un grand nombre d'entre eux hésitant toujours à apporter leur soutien à la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes âgées. Nous demandons donc que soient créées des structures appropriées dans tous les pays membres pour garantir une approche basée sur les droits de l'homme en matière de changement démographique et de solidarité intergénérationnelle, de prise en compte du vieillissement et de la législation en la matière.

## Thèmes futurs

25. L'avenir des personnes âgées et de toutes les générations dépendra, entre autres, de l'éventualité et de la façon dont les sociétés seront capables de résoudre les problèmes actuels en termes de société, politique, économie, et environnement au-delà des changements démographiques. Faute d'un cadre de référence des droits de l'homme concernant le vieillissement, il est urgent de s'attaquer aux défis qui se présentent dans la cadre du processus MIPAA/RIS, auquel la société civile et la recherche apporteront leur contribution. Ce processus doit nécessairement être soutenu par une instance internationale d'envergure, pour développer, contrôler et préserver les droits des personnes âgées, à travers par exemple une intégration et une amélioration sensible des différents programmes et initiatives des Nations Unies en matière de vieillissement de la population.
26. La recherche contribuera à faire avancer les connaissances en la matière. En élaborant des études et des sujets de recherche, **nous devons nécessairement apprendre à mieux connaître le vieillissement, le sexisme, le racisme et toutes les autres formes de discrimination et intersectionnalité.** Nous devons promouvoir la recherche en matière de gériatrie et gérontologie à travers la collecte de données différenciées en matière d'âge et de sexe des personnes âgées, pour garantir l'inclusion des femmes âgées, des personnes du quatrième âge, des personnes âgées fragiles et des personnes âgées en foyers d'accueil médicalisés, et les inclure dans des essais

cliniques. Par ailleurs, une recherche pluridisciplinaire doit tenir compte des inégalités à différents niveaux et les résultats des recherches devraient toujours se concrétiser par des décisions politiques adoptées sur la base de données factuelles, avec l'ensemble des parties prenantes concernées, pour favoriser la création d'une société pour tous les âges.

27. Il est nécessaire d'analyser scrupuleusement **l'importance grandissante des nouvelles technologies** (comme celles basées sur l'intelligence artificielle) et **l'impact de la numérisation** sur les individus et la société, à soutenir par des **stratégies visant à favoriser l'égalité et à minimiser les biais en augmentant l'accès et en évitant l'exclusion sociale et les fractures numériques**. Ceci signifie multiplier les efforts pour fournir aux personnes âgées des compétences numériques, une connectivité ainsi que des technologies et des outils accessibles et abordables. En même temps, les utilisateurs doivent être protégés contre les intrusions, les escroqueries, les fraudes et toutes autres violations de leurs droits lorsqu'ils utilisent les dispositifs et les applications numériques.
28. Toutes les **situations d'urgence**, comme la guerre, les interventions militaires, les changements climatiques et la pandémie, vont probablement augmenter à l'avenir avec des risques plus élevés pour les personnes âgées. Il sera nécessaire de mieux adapter les opérations de secours et autres interventions liées aux droits et aux besoins des personnes âgées, et de les impliquer dans la planification, la mise en place et l'analyse des interventions préventives et curatives. Ceci inclut également la recherche dans un domaine actuellement peu exploré: comment développer la solidarité intergénérationnelle par rapport aux changements climatiques.
29. La pandémie de COVID-19 a suscité une profonde réflexion sur de nombreux problèmes touchant les personnes âgées. Celles-ci, souvent décrites comme des "victimes sans défense" par rapport aux maladies graves et à la mortalité élevée, ont fait preuve d'une résilience remarquable dans d'autres domaines de la vie, comme le bénévolat ou s'occuper de leurs petits-enfants. **La participation des personnes âgées doit donc être garantie dans le cadre des prises de décision sur leur position et leur autonomie** par rapport aux formes de protection et de soins. Dans un tel contexte, il est nécessaire également de reconsidérer le rôle des maisons de retraite, en commençant par des principes d'autonomie et de soins centrés sur la personne.
30. Les personnes âgées représentent une catégorie sociale différente ; il est donc nécessaire d'être particulièrement sensibles à leurs besoins individuels par rapport aux infrastructures publiques qui désormais ne peuvent plus être structurées uniquement en fonction des modèles de familles et de relations traditionnelles. Il est nécessaire de reconnaître **l'importance de toutes les formes de relations sentimentales et sexuelles** des personnes âgées pour leurs besoins en termes de bien-être émotionnel, spirituel et physique, et de créer des conditions favorables pour toutes les personnes afin de leur permettre de profiter pleinement de la vie.
31. De ce point de vue, il sera important de comprendre la façon **dont différents nouveaux phénomènes modifieront les conditions et la façon de percevoir l'âge** dans les années à venir. Ceci inclut : le changement des structures familiales en raison du nombre croissant de personnes vivant seules, de personnes sans enfants et de personnes choisissant de devenir parents de plus en plus tard ; l'espérance de vie qui augmente considérablement, accompagnée d'une hausse du risque de déficiences

sensorielles, physiques ou mentales ; l'impact de conditions de travail toujours plus globales et numérisées ; l'augmentation de la diversité des orientations sexuelles et la coexistence de communautés religieuses et ethniques mixtes.

32. **L'inégalité sociale** restera un défi de taille. La recherche pluridisciplinaire et transculturelle avec la participation de parties prenantes concernées et une surveillance scrupuleuse de la solitude et de l'isolement social permettront de développer des interventions efficaces.
33. Enfin et surtout, **les différents défis à relever en termes de migration et de vieillissement** devront être affrontés dès que possible. La migration est souvent considérée comme un problème des jeunes générations, mais elle concerne également les personnes âgées à la fois des pays d'origine et des pays d'accueil. D'un côté, les personnes âgées que les migrants ont laissées dans leur pays d'origine (comme par exemple la Roumanie, l'Ukraine, la Moldavie et la Pologne) doivent prendre en charge leurs petits-enfants ou sont laissées seules. D'un autre côté, les personnes âgées (et/ou leurs familles) dans de nombreux pays d'accueil (comme par exemple Autriche, Allemagne, Italie, Espagne, Suisse) recourent souvent aux services des migrants comme aides familiales.
34. Les personnes âgées ayant quitté leur pays d'origine pour fuir des catastrophes naturelles ou la guerre, comme cela est le cas des réfugiés provenant de la Syrie ou de l'Ukraine, font face à d'énormes difficultés pour trouver un logement approprié, une source de revenu, pour conserver leurs droits à la pension et l'accès aux systèmes de soins et de prévoyance. Il est donc nécessaire de mieux comprendre et de **reconnaître les besoins et les aspirations spécifiques des réfugiés**, le problème du "vieillissement dans un pays étranger" en général, et notamment **des travailleurs domestiques migrants**. S'occuper de la question de la migration doit également tenir compte des problèmes en termes d'inégalités et de fractures dans le tissu social dans l'ensemble des pays membres de la CEE-ONU.

## Conclusions

Nous sommes parfaitement conscients qu'une nouvelle notion du vieillissement et du changement démographique ne peut pas se limiter uniquement à des modifications apportées à la réglementation ni à des politiques à court terme. Tout en reconnaissant qu'il ne s'agit pas d'un instrument des droits de l'homme, le processus MPIAA/RIS est à notre avis une opportunité pour élaborer des politiques appropriées en faveur des personnes âgées pour une stratégie holistique au niveau national et international en collaboration avec tous les partenaires et les pays concernés ; une opportunité à utiliser comme un compas pour mesurer leurs contributions politiques en faveur de leur engagement à garantir pour tous le respect des droits de l'homme, sans aucun laissé-pour-compte.

Nous apprécions la participation des ONG et du milieu de la recherche dans le processus MIPAA et nous soulignons les différents rôles joués par les organisations, la société civile et les institutions dans ce processus, en tant que promoteurs de l'innovation, fournisseurs de services de soutien et de connaissances ainsi qu'en tant que défenseurs des personnes âgées, de leurs droits et de leurs besoins.

En tant que représentants des personnes âgées et des chercheurs scientifiques, nous nous engageons à intensifier nos efforts également dans le prochain examen et évaluation du processus MPIAA et nous sommes prêts à soutenir les engagements pris dans le cadre de cette Conférence ministérielle pour faire en sorte qu'ils soient pleinement réalisés.

Dans le cadre de ces démarches, nous estimons nécessaire de créer dans les plus brefs délais, un instrument international juridiquement contraignant soutenant les efforts politiques de chaque pays membre en vue de promouvoir et de protéger les droits des personnes âgées. Nous demandons donc aux gouvernements de soutenir la rédaction d'une Convention des Nations Unies en matière de droits des personnes âgées afin de garantir des conditions d'égalité pour une pleine jouissance des droits de l'homme auprès des personnes âgées, au niveau national et international.

*Cette déclaration a été rédigée avec les suggestions de la société civile et des organisations de recherche scientifique, dans le cadre de la préparation du Forum qui se tiendra à Rome le 15 juin 2022, s'agissant de la première fois où les deux secteurs ont uni leurs efforts pour mieux comprendre ensemble les conditions de vieillissement et de vieillesse. Nous espérons que cette collaboration fructueuse ne s'arrêtera pas là et continuera de l'être à l'avenir.*